

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SEANCE PUBLIQUE DU
LUNDI 5 DECEMBRE 2016
A 18H30

CIAS
HARMONISATION TARIFS
EAU/ASSAINISSEMENT
SIEGE VAL'EYRIEUX

- ST JULIEN BOUTIERES -

SOMMAIRE

1. CULTURE	5
A. Modification des tarifs de l'Ecole du Vent	
B. Modification des tarifs de la Lecture Publique	
C. Validation et autorisation à signer le Contrat Territoire Lecture	
2. URBANISME	6
A. Prise de position sur la prise de compétence PLUI	
3. ECONOMIE	7
A. Vente de terrain ZA des Prés de l'Eyrieux	
4. ACTION SOCIALE	7
A. Validation des missions confiées au CIAS	
5. EAU ET ASSAINISSEMENT	8
A. Adoption des tarifs eau et assainissement pour 2017	
B. Adoption du tarif de la redevance préservation de la ressource pour 2017	
6. DEVELOPPEMENT DURABLE ET AMENAGEMENT DE L'ESPACE	9
A. Etude GEMAPI : validation de la convention de groupement de commandes	
7. ADMINISTRATION GENERALE	9
A. Acquisition du siège	
B. Adhésions et retrait du Syndicat Mixte des Inforoutes de l'Ardèche	
C. Changement de délégués au SICTOM Entre Monts et Vallées pour la Commune de Rochepaule	
8. FINANCES	10
A. Validation du tableau définitif de la CLECT	10
B. Décisions modificatives	
C. Rétrocession des VRD de la ZA des Prés de l'Eyrieux	
D. Indemnité conseil à la Trésorière	
9. RESSOURCES HUMAINES	12
A. Prise en charge des frais de formation des bénévoles de la lecture publique	
B. Prolongation du programme pluriannuel d'accès à l'emploi titulaire	
10. QUESTIONS DIVERSES	13
11. COMMUNICATIONS DU PRÉSIDENT	14

Date de la convocation : 28 novembre 2016

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 57

Étaient présents : Mme Josette CLAUZIER, M. Frédéric PICARD, M. Thierry GIROT, M. Didier ROCHETTE, M. Etienne ROCHE, M. Maurice DESSUS, Mme Catherine FAURE, M. Jean-Luc BOULON, M. Gérard BRUN, M. le Dr Jacques CHABAL, Mme Monique PINET, Mme Marie-Christine ROURE, Mme Pierrette CHANEAC, M. Roger PERRIN, M. Gérard CUMIN, Mme Brigitte CHANEAC, M. Jean-Paul BERNARD, M. Raymond FAYARD, M. Marcel COTTA, M. Henri GUILLOT, M. Jean-Marie FOUTRY, M. Maurice WEISS, M. Michel VILLEMAGNE, M. Patrick MARCAILLOU, Mme Marie-Jeanne REILLE-SINZ, Mme Josyane ALLARD CHALANCON, M. Charles FOUVET, M. René JULIEN, M. Nicolas FREYDIER, M. Maurice SANIEL, M. Pascal BAILLY, M. Christophe SABY, M. Henri SENECLAUZE, M. André BLANCHIN, M. Simon CHAPUS, Mme Eliane ADRIEN, Mme Sabine LOULIER, M. Francis VIALATTE.

Absents excusés représentés : M. Denis SERRE pouvoir à M. le Dr Jacques CHABAL, M. Pierre CROS pouvoir à M. Roger PERRIN, Mme Brigitte MOREL pouvoir à M. Patrick MARCAILLOU, Mme Cécile VINDRIEUX pouvoir à M. Maurice WEISS, M. Henry JOUVE pouvoir à Mme Marie-Jeanne REILLE-SINZ, M. Michel CHANTRE pouvoir à M. Henri GUILLOT.

Absents excusés : M. Philippe CRESTON, Mme Nathalie ROULET, M. Maurice ROCHE, M. André BEAL, M. Christian CHARRIER.

Absents : M. Laurent CHANUT, M. Serge CHARPENAY, M. Jean-Louis REYNAUD, Mme Laura SOUBEYRAND, M. Laurent BOUIX, M. Jean-Pascal PRAMAYON, Mme Martine IMBERT, M. Philippe DESESTRES.

Le quorum est atteint

Secrétaire de séance : M. Jean-Marie FOUTRY.

Assistaient également à la séance :

- Carine FAURE, Directrice Générale des Services
- Jeanne LEMARCHAND, Directrice des Ressources Humaines
- Fabien RAVIER, Directeur du Pôle Services à la Population
- Jean-Louis ROZE, Directeur des Services Techniques
- Florent SOUBRILLARD, Directeur du Pôle Economie
- Anne-Lucie COSTE, Assistante de Direction

M. le Président remercie M. le Maire, André Blanchin, d'accueillir les délégués.

M. André Blanchin souhaite la bienvenue à tous les délégués et présente brièvement sa commune. St Julien Boutières est un petit village, dont l'école a malheureusement récemment fermé, mais qui compte tout de même une usine d'environ 40 salariés et une carrière.

Avant d'ouvrir les débats à l'ordre du jour, M. le Président accueille Mme Brigitte Chanéac, nommée conseillère communautaire pour la commune du Cheylard suite à la démission de Mme Corine Laffont.

1. CULTURE

M. le Président laisse la parole à M. Jean-Marie Foutry, Vice-président en charge de la Culture.

A. Modification des tarifs de l'Ecole du Vent

M. Foutry indique qu'il convient de mettre à jour, au 1^{er} janvier 2017, la liste des produits vendus à la boutique de L'Ecole du Vent et leurs tarifs, comme indiqué dans le tableau joint en Annexe 1.

Il précise que les autres tarifs de L'Ecole du Vent restent inchangés.

Le Conseil communautaire, à l'unanimité, approuve la modification, au 1^{er} janvier 2017, des produits vendus à la boutique de L'Ecole du Vent et de leurs tarifs, comme mentionné dans le tableau joint en Annexe 1.

B. Modification des tarifs de la Lecture Publique

M. Foutry propose que les tarifs suivants soient appliqués au 1^{er} janvier 2017 dans les médiathèques et bibliothèques de la Communauté de communes Val'Eyrieux.

Il précise que les tarifs des médiathèques des Boutières et du Pays du Cheylard restent inchangés (délibération du 15 février 2016).

Les tarifs du Haut-Vivarais restent également identiques à ceux appliqués précédemment mais doivent être approuvés par le Conseil communautaire suite au transfert ayant eu lieu au 1^{er} janvier 2016.

Les abonnements :

Localisation	Adultes	Moins de 18 ans	Demandeurs d'emploi, étudiants, RSA	Estivant (pour un mois)	Estivant avec carte de bibliothèque d'ailleurs	Groupes
Boutières	5 €	Gratuit	Gratuit	3 €	Gratuit	Gratuit
Pays du Cheylard	5 €	Gratuit	Gratuit	3 €	Gratuit	Gratuit
Haut-Vivarais*	10 €	Gratuit	Gratuit	5 €	---	Gratuit

**les tarifs appliqués sur le Haut-Vivarais sont ceux pratiqués sur l'ensemble du Pays-Lecture et font donc l'objet d'un accord tacite de l'ensemble des tutelles des médiathèques du réseau Plateau.*

Le Conseil communautaire, à l'unanimité, approuve les tarifs de la Lecture Publique, tels que mentionnés ci-dessus.

C. Validation et autorisation à signer le Contrat Territoire Lecture

Jean-Marie Foutry indique que, fort de ses 22 années d'existence, et en tenant compte des évolutions de ses missions en terme d'organisation territoriale et de projet culturel, le Pays-Lecture propose, pour les années

2017-2020, un projet qui veillera à respecter, dans ses objectifs et dans sa mise en œuvre, ses missions générales et celles de ses médiathèques.

Il est entendu que le Pays-Lecture, qui, historiquement, couvre le bassin communément appelé « Plateau Vivarais-Lignon » s'agrandit à l'échelle de l'ensemble des deux Communautés de communes du Haut-Lignon et Val'Eyrieux avec conservation du nom originel. Le but de cet élargissement est d'insuffler la dynamique du Pays-Lecture du Plateau Vivarais-Lignon sur l'ensemble du territoire et ainsi d'en faire bénéficier de son expertise et de sa reconnaissance auprès des partenaires institutionnels.

C'est un territoire de 24 000 habitants au total qui sera irrigué par les équipements, collections et actions culturelles du Pays-Lecture (15 000 habitants pour Val'Eyrieux et 9 000 habitants pour le Haut-Lignon).

La DRAC Auvergne-Rhône-Alpes a proposé à ce territoire de mettre en place un Contrat Territoire Lecture, la DRAC s'engageant à apporter un financement maximal de 50% sur l'ensemble des actions inscrites dans le CTL. D'autres partenaires pourront également être sollicités (Département...).

Trois axes de travail et de développement ont été définis :

1. Consolidation et développement du réseau de lecture publique : axe porté par la Communauté de communes Val'Eyrieux
2. Consolidation et développement du volet numérique : axe porté par la Communauté de communes du Haut-Lignon
3. Consolidation et développement des actions culturelles : axe commun aux deux Communautés de communes

Après avis favorable du Comité exécutif, M. Foutry propose au Conseil de valider les orientations données dans le CTL et d'autoriser le Président à le signer, en partenariat avec la Communauté de communes du Haut-Lignon.

Josette Clauzier souhaite avoir plus de détails sur les objectifs de ce Contrat Territoire Lecture.

Le Dr Jacques Chabal indique qu'il s'agit de mettre à disposition de tout le territoire Val'Eyrieux, le professionnalisme déjà en place sur l'actuel Pays Lecture. Cela permettra une amélioration des réseaux de lecture ainsi qu'un enrichissement, notamment grâce aux échanges culturels et la mise en commun de bases documentaires avec le Haut Lignon.

Le Conseil communautaire, à l'unanimité, valide la mise en place d'un Contrat Territoire Lecture en partenariat avec la Communauté de communes du Haut-Lignon ; autorise le Président à signer le Contrat Territoire Lecture.

[Arrivée de Philippe CRESTON à 18h50]

2. URBANISME

M. le Président laisse la parole à Mme Carine Faure, Directrice Générale des Services.

A. Prise de position sur la prise de compétence PLUI

Carine Faure indique que la loi Alur rend obligatoire le transfert de la compétence PLUI aux communautés de communes, le lendemain de l'expiration d'un délai de trois ans à compter de la publication de ladite loi, c'est à dire le 27 mars 2017.

Elle ajoute que si, dans les trois mois précédant le terme du délai de trois ans mentionné (c'est-à-dire entre le 26 décembre 2016 et le 26 mars 2017), au moins 25% des communes représentant au moins 20% de la population s'y opposent par délibération, ce transfert de compétences n'a pas lieu.

Le Dr Jacques Chabal fait état de la position de la Communauté de communes Val'Eyrieux, qui serait de laisser cette compétence aux communes afin que chacune s'organise comme elle le veut. Il ajoute que, lors des réunions organisées sur le sujet, il avait semblé faire l'unanimité que ce n'était pas une compétence prioritaire pour Val'Eyrieux.

Mme Faure rappelle que Val'Eyrieux a émis un avis concernant ce transfert de compétence mais ce sont les communes qui doivent prendre position. Aussi, elle insiste sur la nécessité que toutes les communes doivent délibérer, même celles n'ayant pas de document d'urbanisme, afin que le transfert de compétence ne soit pas automatiquement réalisé fin mars 2017.

Elle indique qu'un modèle de délibération sera envoyé aux communes dans les jours à venir.

Maurice Weiss ajoute que, si des communes ont déjà délibéré afin de s'opposer au transfert de cette compétence, cela n'est pas valable et les conseils municipaux doivent donc impérativement à nouveau délibérer dans le délai allant du 26 décembre 2016 au 26 mars 2017.

3. ECONOMIE

M. le Président laisse la parole à M. René Julien, Vice-président à l'Economie.

A. Vente de terrain ZA des Prés de l'Eyrieux

M. Julien informe le Conseil de la demande d'acquisition par M. Antoine DUMOULIN, société MDD Pro spécialisée dans l'agencement d'intérieur et la création de mobilier sur mesure, d'un lot sur la Zone d'activités des Prés de l'Eyrieux.

Il s'agirait du lot N° 6 d'une superficie totale d'environ 3 015 m².

Il est proposé au Conseil, sous réserve de l'avis conforme du Service des Domaines, de vendre cette parcelle au prix de 25 € ht le m², soit 75 375 € ht.

Josette Clauzier aimerait avoir une idée de la superficie des terrains restant à vendre sur cette zone.

M. le Président lui indique qu'il doit maintenant rester environ 3 hectares.

Brigitte Chanéac demande si les tarifs sont identiques sur les zones d'activité des Prés de l'Eyrieux et d'Aric.

René Julien rappelle que le prix au m² est de 25 € ht sur les Prés de l'Eyrieux et de 20 € ht sur Aric.

Le Conseil communautaire, à l'unanimité, décide la vente du lot N° 6 d'une superficie totale d'environ 3 015 m² au prix de 25 € ht le m² à M. Antoine DUMOULIN, ou toute personne morale s'y rapportant ; autorise son Président ou tout Vice-président à signer les actes de vente et toutes pièces s'y rapportant.

4. ACTION SOCIALE

M. le Président laisse la parole à M. Thierry Girot, Vice-président en charge de la compétence.

A. Validation des missions confiées au CIAS

M. Girot indique qu'il s'était engagé, à sa prise de fonction, à présenter pour cette fin d'année un document, se voulant synthétique mais complet, précisant les missions attribuées au CIAS Val'Eyrieux.

Le tableau de synthèse (joint en Annexe 2 du présent compte-rendu) émane des statuts du CIAS, de la convention de partenariat avec le Département et de l'Analyse des Besoins Sociaux. Ce document a été affiné par la commission permanente et le conseil d'administration du CIAS, dont M. Girot remercie les membres pour leur travail collégial.

M. Girot précise qu'il est proposé que les missions du CIAS s'articulent autour d'axes de travail majeurs, dont les objectifs sont définis comme suit :

- **Observation sociale** : disposer d'une vision clarifiée des besoins sociaux – disposer d'un outil d'aide à la décision permettant d'adapter les interventions du CIAS (et de ces partenaires).
- **Lieu ressource pour les aides sociales légales** : Contribuer à la réduction des inégalités sociales locales. Structurer et porter une action générale de prévention et de développement social
- **Animateur de la vie sociale intercommunale** : porter ou participer à des actions d'animation sociale visant à favoriser le bien vieillir, le bien grandir et à rompre l'isolement sur Val'Eyrieux.
- **Logement** : contribuer à l'amélioration du parc de logement en termes de confort, d'adaptation au vieillissement et de qualité énergétique.
- **Santé** : bien connaître la situation sanitaire du territoire et analyser les besoins de la population et des professionnels de la santé et des soins. Mise en œuvre d'actions à mettre en place pour le maintien de l'accès aux soins et à la prévention.

De ces objectifs découlent les missions et tâches revenant à Stéphanie Mounier, responsable du CIAS Val'Eyrieux, qui va désormais aller à la rencontre des communes (maires, adjoints, CCAS, secrétaires de mairie...) afin que le CIAS soit clairement identifié sur l'ensemble du territoire comme une porte d'entrée dans le domaine de l'action sociale.

Le Conseil communautaire, à l'unanimité, valide les missions du CIAS Val'Eyrieux telles que présentées et détaillées dans le tableau de synthèse joint en Annexe 2.

5. EAU ET ASSAINISSEMENT

M. le Président laisse la parole à M. Raymond Fayard, Vice-président en charge de l'eau et de l'assainissement.

A. Adoption des tarifs eau et assainissement pour 2017

M. Fayard indique que, suite à la prise des compétences eau et assainissement par la Communauté de communes en 2016, il est désormais nécessaire d'harmoniser les tarifs, tout en mettant en place une prospective financière sur les besoins budgétaires de l'eau et de l'assainissement, et de renforcer le service de régie afin d'améliorer la qualité du service rendu. Il ajoute qu'il est prévu que cette harmonisation tarifaire soit lissée dans le temps.

Ainsi, il convient d'adopter, tant pour les régies que pour les communes en délégation de service public, les nouveaux tarifs applicables au 1^{er} janvier 2017, selon les tableaux joints en Annexe 3.

M. Fayard ajoute que, pour 2017, les tarifs de toutes les communes ont été augmentés de 0,05 € par m³ pour la mise en place d'un réel service de régie, grâce à un service d'astreinte et la mise en œuvre de moyens adaptés. Cela permettra de pouvoir comparer le meilleur service de gestion à mettre en place à échéance 2023.

Didier Rochette trouve que l'augmentation est brutale et se demande si le lissage des tarifs n'aurait pas pu se faire plus en douceur.

Raymond Fayard indique que l'augmentation des tarifs a été élaborée sur la base des programmes d'investissement, calés jusqu'en 2020. Si on souhaitait un lissage plus doux, il aurait alors fallu diminuer les investissements prévus sur le territoire, notamment pour 2017.

M. Fayard ajoute que la révision des programmes d'investissement nous aurait fait perdre des subventions déjà mobilisées auprès du Département et de l'Agence de l'Eau notamment.

Enfin, M. Fayard tient à faire remarquer que la facture moyenne, pour une consommation de 75 m³, s'élève à environ 370 € par an pour l'eau et l'assainissement (environ 150 € pour l'assainissement ; environ 220 € pour l'eau potable). Cela porte le coût supplémentaire à environ 1€ par jour et par abonné, ce qui semble raisonnable.

Maurice Weiss souhaite apporter une précision concernant les communes en DSP, à savoir qu'il convient d'ajouter la part du fermier aux tarifs ci-joints de la collectivité.

Le Conseil communautaire, à 40 voix pour et 5 abstentions, adopte les tarifs 2017 eau et assainissement tels que présentés dans le tableau joint en Annexe 3 ; charge M. le Président de toutes les démarches nécessaires à son exécution.

B. Adoption du tarif de la redevance préservation de la ressource pour 2017

M. Fayard fait part au Conseil que, dans le cadre de la prise des compétences eau et assainissement par la Communauté de communes en 2016, il est également nécessaire, au vu des montants de redevance prélèvement réclamés par l'Agence de l'Eau, d'harmoniser le montant de la redevance préservation de la ressource en eau et de la généraliser sur toutes les communes en régie, les communes en DSP étant déjà soumises à cette redevance.

M. Fayard précise que cette redevance est calculée sur le rapport entre le montant de redevance prélèvement versé à l'Agence de l'Eau et le volume facturé aux usagers.

Pour 2015, le rapport redevance prélèvement / volume facturé correspond à 0,13 €/m³. Aussi, Raymond Fayard propose au Conseil d'adopter le tarif de 0,13 €/m³ pour la redevance préservation de la ressource en eau applicable en 2017.

Le Conseil communautaire, à l'unanimité, adopte la généralisation de la redevance préservation de la ressource en eau ; adopte le tarif 2017 pour la redevance préservation de la ressource à 0,13 €/m³ ; charge M. le Président de toutes les démarches nécessaires à son exécution.

6. DEVELOPPEMENT DURABLE ET AMENAGEMENT DE L'ESPACE

A. Etude GEMAPI : validation de la convention de groupement de commandes

M. le Président indique que cette délibération est annulée car les communautés de communes ne seront compétentes en la matière qu'au 1^{er} janvier 2018.

Certes, le Syndicat Eyrieux Clair, coordonateur du projet, demande aux collectivités de délibérer. Cependant, la compétence GEMAPI ne faisant pas l'unanimité, il semble plus opportun pour la Communauté de communes Val'Eyrieux de mûrir la réflexion sur cette question.

7. ADMINISTRATION GENERALE

A. Acquisition du siège

Monsieur le Président indique au Conseil qu'il est proposé d'acquérir le bâtiment abritant actuellement le siège de la Communauté de communes.

Il s'agirait de l'acquisition d'un terrain et d'un bâtiment à usage de bureaux, sis 21 Avenue de Saunier 07160 LE CHEYLARD, d'une superficie de 1 715 m², référencés au plan cadastral sous les numéros 65 et 66, section AH.

Il est proposé au Conseil d'acquérir ces biens au prix de 284 000 € à la SCI GL Immobilier.

Le Dr Jacques Chabal précise que deux scénarii ont été étudiés par les services techniques de la Communauté de communes, à savoir d'une part l'acquisition et l'aménagement du bâtiment abritant actuellement le siège, d'autre part la construction d'un bâtiment neuf.

Après étude de ces deux possibilités, le Comité exécutif s'est positionné en faveur de l'achat du bâtiment actuellement occupé, au vu des possibilités offertes par cet immeuble mais surtout du coût total d'investissement largement inférieur par rapport à la construction d'un bâtiment neuf.

La commission Finances a également approuvé cette décision.

Le Conseil communautaire, à 43 voix pour et 2 abstentions, décide l'acquisition des parcelles AH65 et AH66 d'une superficie de 1 715 m² au prix de 284 000 € à la SI GL Immobilier ; autorise son Président ou tout Vice-président à signer les actes de vente et toutes pièces s'y rapportant.

B. Adhésions et retrait du Syndicat Mixte des Inforoutes de l'Ardèche

M. le Président laisse la parole à Carine Faure.

Mme Faure porte à la connaissance des membres les demandes d'adhésions et de retrait au Syndicat Mixte des Inforoutes des structures suivantes :

- 1) Demandes d'adhésions de Communes à titre isolé : Charmes sur Rhône, Tauriers, Montréal, Malbosc
- 2) Demandes d'adhésions des Syndicats intercommunaux suivants : Syndicat des Eaux du Bassin de Privas, Syndicat Mixte du Conservatoire «Ardèche Musique et Danse», Syndicat Mixte Parc Naturel Régional des Monts d'Ardèche, Syndicat Mixte Ardèche Verte, S.I.C.T.O.M Entre Monts et Vallées
- 3) Demande d'adhésion de la Communauté de communes Rhône Helvie
- 4) Demande d'adhésion de la Communauté d'Agglomération Valence Sud Rhône Alpes
- 5) Demande de retrait de la commune de Cros de Géorand

Ces demandes ont reçu un avis favorable du Comité Syndical des Inforoutes dans ses séances du 24 Février 2014, 3 Octobre 2015, 11 Février 2016 et 24 Octobre 2016.

M. le Président précise qu'en tant que structure adhérente au Syndicat, la Communauté de communes Val'Eyrieux doit à son tour délibérer sur ces demandes.

Le Conseil communautaire, à l'unanimité, approuve l'adhésion et le retrait des structures ci-dessus indiquées au Syndicat Mixte des Inforoutes.

C. Changement de délégués au SICTOM Entre Monts et Vallées pour la Commune de Rochepaule

Monsieur le Président expose que la Commune de Rochepaule lui a fait part du souhait de Yves Sabatier de ne plus être délégué titulaire au SICTOM Entre Monts et Vallées.

La Commune de Rochepaule a proposé de le remplacer par Jean-Marie Foutry, Yves Sabatier devenant délégué suppléant. Les délégués seraient donc :

- M. Jean-Marie Foutry (titulaire)
- M. Yves Sabatier (suppléant)

Le Conseil communautaire, à l'unanimité, désigne les délégués ci-dessus de la Communauté de communes Val'Eyrieux au SICTOM Entre Monts et Vallées pour la commune de Rochepaule.

8. FINANCES

M. le Président laisse la parole à M. Michel Villemagne, Vice-président aux Finances.

A. Validation du tableau définitif de la CLECT

M. Villemagne rappelle que, dans le cadre d'une collectivité à fiscalité professionnelle unique, des attributions de compensation sont versées aux communes membres, résultat de la différence entre le produit de fiscalité professionnelle et les charges transférées à la Communauté de communes.

Par rapport aux nouveaux transferts et restitutions survenus en 2016, le tableau des charges transférées a été modifié et validé par la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées lors de sa séance du 11 octobre 2016.

Il convient donc d'adopter le tableau définitif des charges transférées 2016, tel qu'il est joint en Annexe 4.

M. Michel Chantre ne pouvant être présent, il a donné pouvoir à M. Henri Guillot pour cette séance. Aussi, M. Guillot se fait porte-parole du désaccord de M. Chantre, qui estime que la neutralité financière proposée par la loi n'est pas respectée en ce qui concerne les charges relatives à la Voie CFD.

Le Conseil communautaire, à 44 voix pour et 1 voix contre, approuve le tableau définitif 2016 des charges transférées joint en annexe ; charge le président d'en assurer son application et d'effectuer toutes les formalités nécessaires à sa réalisation.

B. Décisions modificatives

Michel Villemagne expose aux conseillers les éléments composant les 5 décisions modificatives, dont le détail est présenté en Annexe 5 :

➤ **Budget Général DM N° 2**

Michel Villemagne indique que comme toutes les fins d'année quelques ajustements de crédits sont nécessaires, ce qui est principalement le cas sur le fonctionnement.

Sur l'investissement, il s'agit d'ouverture de crédits équilibrés en partie par l'emprunt pour prendre en compte :

- L'acquisition du siège
- La rétrocession des VRD de la ZA des Prés de l'Eyrieux

Le Conseil communautaire, à l'unanimité, adopte les ouvertures et transferts de crédits proposés.

➤ **Budget Eau DM N° 1**

Il s'agit de transferts de crédits pour faire face à des compléments :

- Aux règlements des redevances à l'Agence de l'Eau
- Aux dotations aux amortissements

Le Conseil communautaire, à l'unanimité, adopte les ouvertures et transferts de crédits proposés.

➤ **Budget Assainissement DM N° 1**

Il s'agit de transferts et ouvertures de crédits principalement en complément aux dotations aux amortissements.

Le Conseil communautaire, à l'unanimité, adopte les ouvertures et transferts de crédits proposés.

➤ **Budget Aric DM N° 1**

Il s'agit de la prise en compte budgétaire de la vente de parcelles.

Le Conseil communautaire, à l'unanimité, adopte les ouvertures et transferts de crédits proposés.

➤ **Budget Activités économiques DM N° 1**

Il s'agit d'un petit complément sur les dotations aux amortissements.

Le Conseil communautaire, à l'unanimité, adopte les ouvertures et transferts de crédits proposés.

➤ **Budget Prés de l'Eyrieux DM N° 1**

Il s'agit de la prise en compte budgétaire de la vente de parcelles sur cette zone, ainsi que la rétrocession des VRD de la zone vers le Budget général.

Le Conseil communautaire, à l'unanimité, adopte les ouvertures et transferts de crédits proposés.

C. Rétrocession des VRD de la ZA des Prés de l'Eyrieux

M. Villemagne rappelle la problématique rencontrée par rapport au bilan financier des zones d'activités des Prés de l'Eyrieux et d'Aric, sur lesquelles le portage des VRD (Voies et Réseaux Divers) doit être assuré pendant toute la durée de vie de la zone d'activité.

Il expose la solution qu'il conviendrait d'adopter, à savoir rétrocession au Budget général des VRD des zones d'activités, sans attendre la fin des ventes de lots comme cela est habituellement réalisé. Ainsi, les budgets des ZA seraient soulagés d'une partie du déficit comptable généré par les VRD et qui, en tout état de cause, devra à terme être assumé par le budget général.

M. Villemagne précise qu'il est impossible de réaliser cette opération en totalité sur 2016. Aussi, il propose que soit d'abord réalisée la rétrocession des VRD de la Zone d'activités des Prés de l'Eyrieux au Budget général, puis celle d'Aric se fera en 2017. Ce transfert des VRD sera réalisé pour le coût de revient et au vu d'un levé topographique de la zone.

Le Conseil communautaire, à l'unanimité, valide la rétrocession immédiate des VRD de la Zone d'activités des Prés de l'Eyrieux au Budget général ; confie au Président les démarches nécessaires à l'exécution de la présente.

D. Indemnité conseil à la Trésorière

M. le Président indique qu'il convient d'accorder une indemnité au receveur communautaire, Mme Mireille Vazquez, du fait du recours à des prestations de conseil.

M. le Président propose aux délégués d'accorder cette indemnité au taux de 60 %, comme en 2015.

Le Conseil communautaire, à 43 voix pour, 1 voix contre et 1 abstention, demande le concours du receveur communautaire pour assurer des prestations de conseil ; accorde l'indemnité de conseil au taux de 60 %.

9. RESSOURCES HUMAINES

M. le Président laisse la parole à Mme Monique Pinet, Vice-présidente en charge de l'Administration générale et de la Communication.

A. Prise en charge des frais de formation des bénévoles de la lecture publique

Mme Pinet indique au Conseil que le dispositif applicable aux frais de déplacements et de repas des agents intercommunaux conduit la collectivité à délibérer afin de permettre le remboursement des frais de déplacements et de repas des bénévoles des bibliothèques, qui souhaitent participer aux formations organisées par la bibliothèque départementale de prêt.

Elle rappelle l'importance des bénévoles dans le bon fonctionnement des médiathèques et bibliothèques de Val'Eyrieux.

Le Conseil communautaire, à l'unanimité, décide d'accorder le remboursement des frais de déplacements et de repas aux bénévoles des médiathèques et bibliothèques dans le cadre des formations de la BDP, dans les mêmes conditions que le personnel intercommunal ; autorise le Président à signer tous les documents relatifs à cette affaire.

B. Prolongation du programme pluriannuel d'accès à l'emploi titulaire

Monique Pinet rappelle que la loi 2012-347 du 12 mars 2012 prévoyait la sécurisation des emplois contractuels autour de deux axes :

- La transformation de plein droit, au 13 mars 2012, des CDD en cours en CDI, pour les agents remplissant certaines conditions (voie de la Cdisation)

- La création de voies professionnelles de titularisation pour les agents en CDI ou en CDD sous réserve qu'ils remplissent certaines conditions (voie d'accès à la titularisation).

Elle précise que la loi n°2016-483 du 20 avril 2016, relative à la déontologie et aux droits et obligations des fonctionnaires, a prolongé le dispositif d'accès à l'emploi titulaire jusqu'en 2018.

L'article 13 de la loi n° 2012-347 du 12 mars 2012 mentionne que, par dérogation à l'article 36 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, l'accès aux cadres d'emplois de fonctionnaires territoriaux peut être ouvert par la voie de modes de recrutement réservés valorisant les acquis professionnels, pendant une durée de quatre ans à compter de la date de publication de la présente loi.

Conformément aux dispositions de l'article 17 de la loi du 12 mars 2012, il appartient à l'organe délibérant, après avis du comité technique, d'approuver ce programme pluriannuel d'accès à l'emploi titulaire pour les années 2013 à 2016, en fonction des besoins de la collectivité et des objectifs de la gestion prévisionnelle des effectifs, des emplois et des compétences.

Le programme pluriannuel peut mentionner également les prévisions sur quatre ans de transformation des contrats à durée déterminée en contrats à durée indéterminée conformément aux articles 21 et 41 de la présente loi.

Ainsi, et conformément à ces dispositions, dans un délai de trois mois à compter de la publication du décret pris pour l'application de la loi précitée, soit au plus tard le 13 novembre 2016, l'autorité territoriale doit présenter au comité technique compétent :

- Un bilan sur la mise en œuvre du précédent programme pluriannuel d'accès à l'emploi titulaire. Doivent apparaître sur ce bilan : les prévisions de recrutements programmés, le nombre de recrutements effectivement réalisés au cours des sessions successives de recrutement ;
- Un bilan le cas échéant de la transformation des contrats à durée déterminée en contrats à durée indéterminée, en application des articles 21 et 41 de la loi n°2012-347 ;
- Un rapport sur la situation des agents remplissant les conditions définies aux articles 14 et 15 de la même loi ;
- Un programme pluriannuel d'accès à l'emploi titulaire. Ce programme détermine notamment, en fonction des besoins de la collectivité territoriale ou de l'établissement public intéressé et des objectifs de la gestion prévisionnelle des effectifs, des emplois et des compétences :
 - les cadres d'emplois ouverts aux recrutements réservés,
 - le nombre d'emplois ouverts à chacun de ces recrutements et leur répartition entre les sessions successives de recrutement.

Le Conseil communautaire, à l'unanimité, adopte le programme pluriannuel d'accès à l'emploi titulaire ; autorise le Président à confier, à titre gracieux, au Centre de Gestion de l'Ardèche l'organisation des sélections professionnelles nécessaires à la mise en œuvre dudit programme et de signer avec le Centre de gestion la convention correspondante ; autorise le Président ou son représentant à prendre toutes les mesures utiles à sa mise en œuvre et notamment d'inscrire au budget les crédits nécessaires.

10. QUESTIONS DIVERSES

➤ **Contrat Ambition Région**

M. le Président indique qu'un travail est actuellement en cours entre Carine Faure, DGS de Val'Eyrieux, les Vice-présidents et les services de la Région afin de flécher des projets pouvant bénéficier d'une aide pluriannuelle de la Région dans le cadre d'un Contrat Ambition Région.

➤ **Contrat de Ruralité**

M. le Président informe les délégués qu'un Contrat de Ruralité est également en projet avec l'Etat. Cependant, le dossier est complexe car le souhait du Préfet est que ce contrat englobe les Communautés de communes Val'Eyrieux et du Pays de Lamastre.

11. COMMUNICATIONS DU PRÉSIDENT

➤ **Syndicat Mixte Centre Ardèche**

Le Dr Jacques Chabal indique qu'une réunion est prévue le 8 décembre, avec pour point principal à l'ordre du jour d'étudier s'il convient de garder un étage supra-communautaire associant la Communauté d'Agglomération Privas Centre Ardèche et les Communautés de communes Val'Eyrieux et du Pays de Lamastre.

De son point de vue, les intercommunalités ne sont pas assez grandes pour peser à l'échelle régionale, d'où l'importance de conserver une instance regroupant un si grand périmètre. De plus, le SyMCA met à disposition des collectivités une ingénierie que chacune ne pourrait assurer seule.

Cette réunion sera l'occasion de définir les modalités financières de participation des 3 collectivités. Un tarif de 4,20 à 4,30 € par habitant avait été envisagé mais le débat porterait maintenant plutôt sur une participation de 3,81 à 4,20 € par habitant.

➤ **Contrat Enfance Jeunesse**

M. le Président rappelle que le CEJ a été signé le 24 novembre 2016 au Pôle Enfance, au Cheylard, en présence de la CAF et de la MSA. Ce sont 984 000 € qui sont attribués aux structures et actions enfance-jeunesse de Val'Eyrieux.

➤ **Visite du Vice-président à la Région, Martial Saddier**

Martial Saddier, Vice-président de la Région délégué aux entreprises, à l'emploi, au développement économique, à l'économie de proximité, au commerce, à l'artisanat et aux professions libérales, est venu à Pôleyrieux mi-novembre pour rencontrer les dirigeants d'entreprises du territoire.

➤ **TEPCV**

M. le Président informe les délégués que le plan complémentaire TEPCV, d'un montant de 1,5 millions d'euros, sera signé ce mardi 6 décembre. Frédéric Picard, Vice-président de Val'Eyrieux, René Julien, Maire de St Barthélemy le Meil, et Pierre Cros, Président du SICTOMSED, se rendront donc à Paris pour signer la convention avec Ségolène Royal, Ministre de l'Environnement, de l'Énergie et de la Mer.

➤ **Point sur les chemins de randonnée**

Le Dr Jacques Chabal souhaite éclaircir certaines choses concernant la polémique sur le devenir de certains chemins de randonnée du secteur du Cheylard suite au projet d'un industriel local.

Ce sujet relève bien de la compétence de la commune du Cheylard et non de Val'Eyrieux, comme cela a pu être écrit dans la presse.

Il indique que le projet est actuellement dans sa phase institutionnelle puisque l'enquête publique a été lancée.

La commune souhaite qu'un débat puisse être instauré entre les intéressés, les représentants de l'industriel et le commissaire enquêteur afin d'aboutir sur une possible entente.

M. le Président ajoute qu'il ne faut surtout pas tout mélanger.

Ce projet ne remet pas en cause la politique touristique de Val'Eyrieux ou le devenir des chemins de randonnée.

Il termine en indiquant que le dossier suit son cours à la commune du Cheylard et n'implique en rien les décisions prises sur Val'Eyrieux.

➤ **Marché de Noël**

Diverses animations seront proposées les 10 et 11 décembre au Cheylard, Place Saléon Terras et salle de La Chapelle, dans le cadre du traditionnel Marché de Noël.

Les dossiers à l'ordre du jour étant épuisés, M. le Président clôt la séance et souhaite de bonnes fêtes de fin d'année aux délégués.

Fin de la séance à 20h30

Dr Jacques CHABAL
Président de la Communauté de
Communes Val'Eyrieux
Maire du Cheylard

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Jacques Chabal', with a small flourish at the end.

Annexe 1

Articles	Prix Public TTC		
CARTERIE		hélicoptère solaire	21,50 €
Cartes Postales Modèle 1	1,00 €	Insectes savoir plus	8,50 €
Cartes Postales Modèle 2	1,20 €	Jeu balle flottant	3,70 €
LIBRAIRIE		Jumper papillons colores	7,00 €
D(après T=tarif unique du livre		Kazoo métal en présentoir	4,50 €
PRODUITS REGIONAUX		L'environnement c'est pas sorcier	9,80 €
Confiture de châtaignes	5,50 €	La canard dandinant	17,50 €
OBJETS DIVERS		Lampe papillon solaire	26,50 €
7 familles et jeux de cartes	8,50 €	Libellule	12,50 €
Ange suspendu Tim et Laura	4,50 €	magnets aimants oiseaux	6,50 €
Avion à friction	9,90 €	Manche à air GM	14,00 €
Avion silver jenny (suspendu)	90,00 €	Manche à air PM	4,50 €
Balancier vert / rouge	75,00 €	Maracas chouette / chauves souris	6,50 €
Boîte a insectes	6,00 €	Mobile à peindre avions dragon perroquet	3,00 €
Bols email bleu	13,00 €	Mobile GM	19,00 €
Bols email rouge	12,00 €	Mobile ange volant	14,00 €
Boomerang "ethnique" adult & enf	25,00 €	Mobile canard	9,50 €
Boomerang JO adultes	29,50 €	Mobile coccinelle / papillon	7,50 €
Boussole	6,00 €	Mobile coléoptère	21,00 €
Boussole animaux diam 5 cm	3,00 €	Mobile escadrille colorée	50,00 €
Boussole bracelet	2,50 €	Mobile Globe	65,00 €
Boussole Compass	4,20 €	Mobile les oies en voyage	17,00 €
Boussole journal de bord	12,00 €	Mobile oiseau à plumes	15,00 €
Boussole porte clé	3,00 €	Montgolfières Grand modèle	80,00 €
C'est pas sorcier le jeu	35,00 €	Montgolfières Moyen modèle	40,00 €
Carillon bambou 5	12,50 €	Montgolfières Petit modèle	15,00 €
cerf volant à colorier (cheval/papillon)	9,50 €	Moulin à vent à gratter	4,00 €
Cerf volant coccinelle	19,50 €	Moulin à vent fleur en bois	4,90 €
Cerf-Volant kit EDDY	7,00 €	Moulin à vent fleur en bois à pois	3,90 €
Cerfs volants en feutre	6,50 €	Moulin à vent géant – 62	23,00 €
Clip Grande Boussole	7,50 €	Moulin à vent jumbo – 45	15,00 €
Coccinelle boule	11,50 €	Moulin à vent mini – 11 cm	2,50 €
Coccinelle couleurs assorties	14,00 €	Moulin à vent mini – 32 cm	5,70 €
Cocinelle à tirer	19,50 €	Moulin à vent plastique avec point H58	8,00 €
Coupelles	9,00 €	Moulin à vent PM coloré tige bois plastique	3,80 €
Crée ton propre éventail	12,00 €	Moulin à vent S -21 cm	4,30 €
Créer un carillon	13,00 €	Multi trompette à bulles	11,50 €
Défis nature insectes	8,50 €	Nichoir à peindre	12,00 €
Energie éolienne	42,90 €	Oiseaux bascule métal	31,50 €
Enigmes de la nature	10,20 €	Papillon à pousser	22,00 €
Eolienne Rina	10,00 €	Papillon deco GM	11,80 €
fleur nasser à peindre	5,80 €	Parachutiste	5,70 €
Frisbee Algo crabe ou baleine	9,90 €	Pélican à pousser	17,50 €
fusee ecologique	18,50 €	photophore waldi les trois	17,50 €
Générateur moulin à vent	18,50 €	Pince métal nichoir	23,50 €
Globe exploration à suspendre	12,00 €	Pique métal jeu de vent	59,80 €
Guide de visite Français / anglais / allemand	5,30 €	pique métal balançoire duo oiseaux	24,50 €
Guirlande ange	9,50 €	Pique métal chouette et oiseaux	18,80 €
Harmonica	8,50 €	Planeurs en polystyrène avions	1,00 €
Hélice (art déco)	70,00 €	Poster naturaliste Les Oiseaux du massif du Mézenc	7,50 €
sciences du vol	16,00 €	Puzzle Chouette	12,00 €
Sifflet à coulisse	4,50 €	Puzzle vent : ballon soleil	9,50 €
sifflet a eau	3,00 €	Sac de toile Nord Sud	42,50 €
Toile Carribean	49,50 €		
Toise autruche	14,00 €		
Tribal Kazoo à fabriquer	9,50 €		
tuyau siffleur	2,50 €		
voiture cosmic	4,50 €		
Volcan à mouler en plâtre (Volcano kit)	16,00 €		
Windspiel jeu de vent	13,50 €		
yoyo coccinelle	2,50 €		

Thématique	Objectifs	Missions	Tâches
Observation sociale	Disposer d'une vision clarifiée des besoins sociaux – disposer d'un outil d'aide à la décision permettant d'adapter les interventions du CIAS (et de ces partenaires).	<ul style="list-style-type: none"> ➢ Réalisation de l'analyse des besoins sociaux (ABS) (analyse à conduire chaque année) ➢ Construire des indicateurs sociaux afin de suivre l'évolution des besoins du territoire dans le temps (lien avec le projet de territoire de Val'Eyrieux). 	<ul style="list-style-type: none"> ➢ Rechercher, collecter, compiler, analyser, commenter, faire circuler ... des informations permettant de comprendre les réalités sociales locales et leur évolution. ➢ Rédaction et diffusion de l'ABS (ou de synthèses)
Lieu ressource pour les aides sociales (légal et facultatives) et le développement social local	<p>Contribuer à la réduction des inégalités sociales locales.</p> <p>Structurer et porter une action générale de prévention et de développement social.</p>	<ul style="list-style-type: none"> ➢ Accueillir, informer, orienter tous les publics sur les questions d'aides sociales (légal et facultatives). ➢ Faciliter les démarches administratives des personnes souhaitant solliciter une aide sociale. ➢ Détecter et orienter des personnes en situation de précarité vers les travailleurs sociaux (sans se substituer à eux). ➢ Apporter de la méthode aux acteurs locaux impliqués dans des actions de développement social (communes, CCAS, associations locales...). 	<ul style="list-style-type: none"> ➢ Information, aide administrative et technique fournis notamment sur les aides suivantes : PPA, APA, ASH, AEEH, PCH, AAH, ASPA, RSA socle, PUMA, ACS... ➢ Soutien aux communes et CCAS pour les démarches liées à la domiciliation. ➢ Accueil dans les locaux du CIAS, par téléphone, mail ou bien lors de rdv pris sur des communes du territoire (au sein de mairies en priorité). ➢ Pas d'octroi d'aide sociale facultative au sein du CIAS.
Animateur de la vie sociale intercommunale	Porter ou participer à des actions d'animation sociale visant à favoriser le bien vieillir, le bien grandir et à rompre l'isolement sur Val'Eyrieux.	<ul style="list-style-type: none"> ➢ Sur la base d'un plan annuel validé par le conseil d'administration du CIAS : coordonner des actions d'animation de la vie sociale intercommunale. 	<ul style="list-style-type: none"> ➢ animer des groupes projets et des partenariats. ➢ participer à des groupes projets.
Logement	Contribuer à l'amélioration du parc de logement en terme de confort, d'adaptation au vieillissement et de qualité énergétique.	<ul style="list-style-type: none"> ➢ Développer et coordonner des actions d'information et de sensibilisation sur la précarité énergétique avec les acteurs du logement pour les foyers les plus modestes et pour améliorer les comportements vis-à-vis de la consommation d'énergie. ➢ Orienter vers les travailleurs sociaux des personnes rencontrant des difficultés liées au logement et susceptibles d'être soutenues dans le cadre du FUL. 	<ul style="list-style-type: none"> ➢ Participation à la CLAST. ➢ Participation à l'animation des opérations locales d'amélioration de l'habitat (PIG, OPAH...). Information et soutien administratif et technique aux bénéficiaires potentiels. ➢ Conventionner avec les organismes compétents en vue d'accompagner les personnes en difficulté.
Santé	Bien connaître la situation sanitaire du territoire et analyser les besoins de la population et des professionnels de la santé et des soins. Participer aux actions pour le maintien de l'accès aux soins et à la prévention.	<ul style="list-style-type: none"> ➢ faciliter soutenir et accompagner les projets d'installation de professionnels au sein des maisons de santé intercommunales. ➢ évaluer les besoins des habitants et des professionnels de santé (accès aux soins, spécialités, équipements, projets en cours...) et mettre en œuvre et/ou participer à des actions permettant de répondre aux problématiques repérées, ➢ assurer des contacts réguliers avec les hôpitaux locaux. 	<ul style="list-style-type: none"> ➢ développer et coordonner des actions d'animation et de sensibilisation en lien avec la santé,

Annexe 3

TARIF REGIE AEP					
COMMUNE		TARIFS 2016		TARIFS 2017	
		NATURE	MONTANT HT	NATURE	MONTANT HT
ALBON		Abont annuel	84,17 €	Abont annuel	100,00 €
		Conso	1,55 €	Conso	1,60 €
ARCENS		Abont annuel	56,86 €	Abont annuel	75,00 €
		Conso	0,85 €	Conso	1,15 €
CHANEAC		Abont annuel	59,87 €	Abont annuel	80,00 €
		Conso	1,04 €	Conso	1,20 €
INTRES		Abont annuel	68,40 €	Abont annuel	85,00 €
		Conso	0,95 €	Conso	1,15 €
ISSAMOULENC		Abont annuel	66,35 €	Abont annuel	85,00 €
		Conso 1-100 m3	0,57 €	Conso 1-100 m3	0,90 €
		Conso > 100 m3	0,28 €	Conso > 100 m3	0,65 €
LACHAPELLE		Abont annuel	47,77 €	Abont annuel	70,00 €
		Conso	0,57 €	Conso	0,90 €
ST CLEMENT	particuliers	Abont annuel	47,77 €	Abont annuel	70,00 €
		Conso 0-20 m3	0,95 €		
		Conso 21-50 m3	0,62 €	Conso	0,90 €
		Conso > 51 m3	0,43 €		
	éleveurs	Abont annuel	59,87 €	Abont annuel	70,00 €
		Conso 0-20 m3	0,95 €	Conso 1-100 m3	0,90 €
Conso > 20 m3		0,38 €	Conso > 100 m3	0,65 €	
ST JEAN ROURE		Abont annuel	66,35 €	Abont annuel	85,00 €
		Conso	1,04 €	Conso	1,20 €
ST JULIEN BOUTIERES		Abont	28,44 €	Abont	50,00 €
		Conso	0,66 €	Conso	0,95 €
ST MARTIN DE VMAS		Abont annuel	61,00 €	Abont annuel	80,00 €
		Conso	0,95 €	Conso	1,15 €
ST PIERREVILLE		Abont annuel	55,69 €	Abont annuel	75,00 €
		Conso	0,80 €	Conso	1,05 €

TARIF REGIE ASST

COMMUNE	<u>TARIFS 2016</u>		<u>TARIFS 2017</u>	
	NATURE	MONTANT HT	NATURE	MONTANT HT
ARCENS	Abont annuel	34,00 €	Abont annuel	46,00 €
	Conso	0,85 €	Conso	1,00 €
DEVESSET	Abont annuel	54,00 €	Abont annuel	66,00 €
	Conso part coll	0,2546 €	Conso part coll	0,55 €
CHANEAC	Abont annuel	54,55 €	Abont annuel	66,00 €
	Conso	1,18 €	Conso	1,23 €
INTRES	Abont annuel	54,55 €	Abont annuel	66,00 €
	Conso	0,91 €	Conso	1,00 €
LACHAPELLE	Abont annuel	36,36 €	Abont annuel	50,00 €
	Conso	0,45 €	Conso	0,70 €
MARS	Abont annuel	35,00 €	Abont annuel	45,00 €
	Conso part coll	1,00 €	Conso part coll	1,05 €
ROCHEPAULE	Abont annuel	0,00 €	Abont annuel	25,00 €
	Conso part coll	0,4851 €	Conso part coll	0,70 €
ST ANDRE EN VIVARAIS	Abont annuel	35,45 €	Abont annuel	50,00 €
	Conso part coll	0,4545 €	Conso part coll	0,70 €
ST CLEMENT	abont annuel	49,09 €	abont annuel	60,00 €
	Conso	0,65 €	Conso	0,85 €
ST JEAN ROURE	Abont annuel	27,27 €	abont annuel	50,00 €
	Conso	0,45 €	Conso	0,70 €
ST JULIEN BOUTIERES	Abont annuel	27,27 €	Abont annuel	50,00 €
	Conso	0,55 €	Conso	0,70 €
ST MARTIN DE VMAS	Abont annuel	33,00 €	abont annuel	45,00 €
	Conso	1,54 €	Conso	1,59 €
ST PIERREVILLE	Abont annuel	22,92 €	Abont annuel	50,00 €
	Conso	0,44 €	Conso	0,70 €

TARIF DSP AEP (part collectivité)

COMMUNE	TARIFS 2016		TARIFS 2017	
	NATURE	MONTANT HT	NATURE	MONTANT HT
PAYS DU CHEYLARD	Abont annuel	40,00 €	Abont annuel	42,00 €
	Conso part coll	0,51 €	Conso part coll	0,57 €
ST AGREVE	Abont annuel	29,46 €	Abont annuel	33,00 €
	Conso part coll	0,33 €	Conso part coll	0,41 €
ST JEURE D'ANDAURE	Abont annuel	32,00 €	Abont annuel	35,00 €
	Conso part coll	0,85 €	Conso part coll	1,05 €
ROCHEPAULE	Abont annuel	22,87 €	Abont annuel	26,00 €
	Conso part coll	1,4296 €	Conso part coll	1,47 €
DEVESSET	Abont annuel:		Abont annuel:	
	diamètre 12 et 15	30,49 €	diamètre 12 et 15	33,00 €
	diamètre 20 et 25	121,96 €	diamètre 20 et 25	124,00 €
	diamètre 30	243,92 €	diamètre 30	246,00 €
	diamètre 40	487,84 €	diamètre 40	490,00 €
	diamètre 50	914,69 €	diamètre 50	917,00 €
	diamètre 60 et +	1 524,49 €	diamètre 60 et +	1 526,00 €
	Conso part coll	0,20 €	Conso part coll	0,30 €
MARS	Abont annuel	35,00 €	Abont annuel	36,00 €
	Conso part coll	1,25 €	Conso part coll	1,30 €
ST ANDRE EN VIVARAIS	Abont annuel	57,00 €	Abont annuel	59,00 €
	Conso part coll	0,66 €	Conso part coll	0,73 €

TARIF DSP ASST (part collectivité)

COMMUNE	TARIFS 2016		TARIFS 2017	
	NATURE	MONTANT HT	NATURE	MONTANT HT
PAYS DU CHEYLARD	Abont annuel	15,00 €	Abont annuel	20,00 €
	Conso part coll	0,75 €	Conso part coll	0,81 €
ST AGREVE	Abont annuel	45,08 €	Abont annuel	46,00 €
	Conso part coll	0,41 €	Conso part coll	0,48 €

Annexe 4

RECAPITULATIF ATTRIBUTION DE COMPENSATION - TABLEAU DEFINITIF 2016							
	PRODUIT TP	TOTAL CHARGES TRANSFEREES	AC réelle	CORRECTIONS	RETOUR SUR CHARGES	RETOUR/TSF T 2016	ATTRIBUTION COMPENS 2016
ACCONS	18 299,00	15 583,78	2 715,22			-150,00	2 565,22
ALBON D'ARDECHE	4 079,00	0,00	4 079,00				4 079,00
ARCENS	65 639,92	3 182,95	62 456,97			10 401,58	72 858,55
BOREE	50 300,00	3 384,21	46 915,79	984,21			47 900,00
LE CHAMBON	956,00	1 996,84	-1 040,84			-100,00	-1 140,84
CHANEAC	4 745,89	1 921,56	2 824,33	0,03			2 824,36
LE CHEYLARD	1 781 896,00	785 406,89	996 489,11			35 797,20	1 032 286,31
DEVESSET	50 701,73	67 349,73	-16 648,00		75 944,69	-550,00	58 746,69
DORNAS	8 163,00	14 069,93	-5 906,93			13 374,92	7 467,99
INTRES	6 118,87	527,20	5 591,67	0,05			5 591,72
ISSAMOULENC	924,00	0,00	924,00				924,00
JAUNAC	758,00	3 499,00	-2 741,00				-2 741,00
LA CHAPELLE	1 116,20	1 639,67	-523,47	523,47			0,00
MARIAC	371 543,00	41 051,41	330 491,59			-800,00	329 691,59
MARS	-998,22	48 277,78	-49 276,00	2 133,85	47 142,15	-1 000,00	-1 000,00
LES NONIERES	31 856,00	20 905,79	10 950,21			443,06	11 393,27
LA ROCHETTE	1 943,00	2 881,40	-938,40	938,40			0,00
ROCHEPAULE	24 846,39	84 648,39	-59 802,00		95 553,50	-4 355,35	31 396,15
ST AGREVE	429 446,13	224 362,13	205 084,00		252 202,35	-233 365,55	223 920,80
ST ANDEOL	142,00	2 665,95	-2 523,95			-33,33	-2 557,28
ST ANDRE EN VIVARAIS	-1 854,82	29 470,18	-31 325,00		41 311,38	-500,00	9 486,38
ST BARTHELEMY	41 516,00	7 710,90	33 805,10			-83,33	33 721,77

	PRODUIT TP	TOTAL CHARGES TRANSFEREES	AC réelle	CORRECTIONS	RETOUR SUR CHARGES	RETOUR/TSF T 2016	ATTRIBUTION COMPENS 2016
ST CHRISTOL	3 280,00	3 398,78	-118,78				-118,78
ST CIERGE	4 917,00	17 802,05	-12 885,05			-130,00	-13 015,05
ST CLEMENT	40 948,00	18 326,84	22 621,16	-177,52			22 443,64
ST GENEST	634,00	3 325,43	-2 691,43				-2 691,43
ST JEAN ROURE	4 267,58	833,21	3 434,37	-0,02		-1 175,26	2 259,09
ST JEURE D'ANDAURE	409,69	39 803,69	-39 394,00	6 046,16	33 347,84	-80,00	-80,00
ST JULIEN BOUTIERES	10 208,32	1 953,69	8 254,63			-173,86	8 080,77
ST JULIEN LABROUSSE	15 586,00	25 084,81	-9 498,81			945,18	-8 553,63
ST MARTIAL	6 643,00	4 985,05	1 657,95	-80,56			1 577,39
ST MARTIN de VALAMAS	182 403,28	43 893,59	138 509,69	0,04		-23 011,23	115 498,50
ST MICHEL D'AURANCE	42 749,00	8 036,44	34 712,56			-237,33	34 475,23
ST PIERREVILLE	4 630,00	0,00	4 630,00			-63 980,12	-59 350,12
	3 208 812,96	1 527 979,27	1 680 833,69	10 368,11	545 501,91	-268 763,42	1 967 940,29

Annexe 5

➤ Budget Général DM N° 2

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D-6156-33 : Maintenance	0.00 €	8 500.00 €	0.00 €	0.00 €
D-617-020 : Etudes et recherches	19 380.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-62875-64 : Aux communes membres du GFP	0.00 €	7 720.00 €	0.00 €	0.00 €
D-62878-64 : A d'autres organismes	0.00 €	2 030.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 011 : Charges à caractère général	19 380.00 €	18 250.00 €	0.00 €	0.00 €
D-64111-020 : Rémunération principale	0.00 €	18 500.00 €	0.00 €	0.00 €
D-6455-020 : Cotisations pour assurance du personnel	0.00 €	30 000.00 €	0.00 €	0.00 €
D-6456-33 : Versement au F.N.C du supplément familial	8 500.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-6488-020 : Autres charges	0.00 €	13 500.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 012 : Charges de personnel et frais assimilés	8 500.00 €	62 000.00 €	0.00 €	0.00 €
R-6419-020 : Remboursements sur rémunérations du personnel	0.00 €	0.00 €	0.00 €	27 620.00 €
R-6419-33 : Remboursements sur rémunérations du personnel	0.00 €	0.00 €	0.00 €	5 000.00 €
R-6419-41 : Remboursements sur rémunérations du personnel	0.00 €	0.00 €	0.00 €	10 000.00 €
TOTAL R 013 : Atténuations de charges	0.00 €	0.00 €	0.00 €	42 620.00 €
D-023-01 : Virement à la section d'investissement	3 335.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 023 : Virement à la section d'investissement	3 335.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-6811-01 : Dotations aux amort. des immos incorporelles et corporelles	0.00 €	3 335.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 042 : Opérations d'ordre de transfert entre sections	0.00 €	3 335.00 €	0.00 €	0.00 €
R-7478-64 : Autres organismes	0.00 €	0.00 €	0.00 €	9 750.00 €
TOTAL R 74 : Dotations, subventions et participations	0.00 €	0.00 €	0.00 €	9 750.00 €
Total FONCTIONNEMENT	31 215.00 €	83 585.00 €	0.00 €	52 370.00 €
INVESTISSEMENT				
R-021-01 : Virement de la section de fonctionnement	0.00 €	0.00 €	3 335.00 €	0.00 €
TOTAL R 021 : Virement de la section de fonctionnement	0.00 €	0.00 €	3 335.00 €	0.00 €
R-28184-01 : Mobilier	0.00 €	0.00 €	0.00 €	3 335.00 €
TOTAL R 040 : Opérations d'ordre de transfert entre sections	0.00 €	0.00 €	0.00 €	3 335.00 €
D-10222-01 : F.C.T.V.A.	0.00 €	7 880.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 10 : Dotations, fonds divers et réserves	0.00 €	7 880.00 €	0.00 €	0.00 €
D-1641-01 : Emprunts en euros	0.00 €	21 050.00 €	0.00 €	0.00 €
R-1641-01 : Emprunts en euros	0.00 €	0.00 €	0.00 €	800 000.00 €
TOTAL 16 : Emprunts et dettes assimilées	0.00 €	21 050.00 €	0.00 €	800 000.00 €
D-21311-020 : Hôtel de ville	0.00 €	290 000.00 €	0.00 €	0.00 €
D-2151-01 : Réseaux de voirie	0.00 €	630 000.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles	0.00 €	920 000.00 €	0.00 €	0.00 €

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
D-2313-010-412 : SPORTS	2 300.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-2313-027-90 : RESTAURANT ESPACE BIEN ETRE	0.00 €	4 900.00 €	0.00 €	0.00 €
D-2313-043-33 : POLE ASTRONOMIE	0.00 €	1 500.00 €	0.00 €	0.00 €
D-2315-007-413 : EYRIUM	4 900.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-2317-021-95 : VOIE CFD	130 000.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-2317-028-90 : MAISON DU BIJOU	0.00 €	2 300.00 €	0.00 €	0.00 €
D-2317-045-021 : TVAUX MISE NORMES	20 430.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 23 : Immobilisations en cours	157 630.00 €	8 700.00 €	0.00 €	0.00 €
Total INVESTISSEMENT	157 630.00 €	957 630.00 €	3 335.00 €	803 335.00 €
Total General		852 370.00 €		852 370.00 €

➤ Budget Eau DM N° 1

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D-6227 : Frais d'actes et de contentieux	17 000.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-6371 : Redevance versée aux agences de l'eau au titre des prélèvements d'eau	0.00 €	14 195.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 011 : Charges à caractère général	17 000.00 €	14 195.00 €	0.00 €	0.00 €
D-701249 : Reversement redevance pour pollution d'origine domestique	0.00 €	5 355.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 014 : Atténuations de produits	0.00 €	5 355.00 €	0.00 €	0.00 €
D-022 : Dépenses imprévues (exploitation)	3 615.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 022 : Dépenses imprévues (exploitation)	3 615.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-023 : Virement à la section d'investissement	48 315.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 023 : Virement à la section d'investissement	48 315.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-6811 : Dotations aux amort. des immos incorporelles et corporelles	0.00 €	48 315.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 042 : Opérations d'ordre de transfert entre section	0.00 €	48 315.00 €	0.00 €	0.00 €
D-66111 : Intérêts réglés à l'échéance	0.00 €	1 065.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 66 : Charges financières	0.00 €	1 065.00 €	0.00 €	0.00 €
Total FONCTIONNEMENT	68 930.00 €	68 930.00 €	0.00 €	0.00 €
INVESTISSEMENT				
R-021 : Virement de la section d'exploitation	0.00 €	0.00 €	48 315.00 €	0.00 €
TOTAL R 021 : Virement de la section d'exploitation	0.00 €	0.00 €	48 315.00 €	0.00 €
R-281531 : Réseaux d'adduction d'eau	0.00 €	0.00 €	0.00 €	48 315.00 €
TOTAL R 040 : Opérations d'ordre de transfert entre section	0.00 €	0.00 €	0.00 €	48 315.00 €
D-1068 : Autres réserves	0.00 €	383 557.00 €	0.00 €	0.00 €
R-1068 : Autres réserves	0.00 €	0.00 €	0.00 €	235 672.00 €
TOTAL 10 : Dotations, fonds divers et réserves	0.00 €	383 557.00 €	0.00 €	235 672.00 €
D-1641 : Emprunts en euros	0.00 €	13 215.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 16 : Emprunts et dettes assimilées	0.00 €	13 215.00 €	0.00 €	0.00 €
D-2111 : Terrains nus	11 100.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles	11 100.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-2315-103 : EXT HAMEAU MALLEVAL - ST JEAN ROURE	50 000.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-2315-104 : EXT BELLEVUE PETIGNON - ST JEURE	100 000.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 23 : Immobilisations en cours	150 000.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
Total INVESTISSEMENT	161 100.00 €	396 772.00 €	48 315.00 €	283 987.00 €
Total Général		235 672.00 €		235 672.00 €

➤ Budget Assainissement DM N° 1

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D-61523 : Entretien et réparations réseaux	16 000.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-6161 : Multirisques	3 000.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-6371 : Redevance versée aux agences de l'eau au litre des prélèvements d'eau	15 550.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 011 : Charges à caractère général	34 550.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-6218 : Autre personnel extérieur	7 180.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 012 : Charges de personnel et frais assimilés	7 180.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-022 : Dépenses imprévues (exploitation)	0.00 €	1 000.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 022 : Dépenses imprévues (exploitation)	0.00 €	1 000.00 €	0.00 €	0.00 €
D-023 : Virement à la section d'investissement	2 500.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 023 : Virement à la section d'investissement	2 500.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-6811 : Dotations aux amort. des immos incorporelles et corporelles	0.00 €	60 130.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 042 : Opérations d'ordre de transfert entre section	0.00 €	60 130.00 €	0.00 €	0.00 €
D-66112 : Intérêts - Rattachement des ICNE	3 500.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 66 : Charges financières	3 500.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-673 : Titres annulés (sur exercices antérieurs)	0.00 €	1 600.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 67 : Charges exceptionnelles	0.00 €	1 600.00 €	0.00 €	0.00 €
R-704 : Travaux	0.00 €	0.00 €	0.00 €	1 000.00 €
R-70611 : Redevance d'assainissement collectif	0.00 €	0.00 €	0.00 €	13 000.00 €
R-706121 : Redevance pour modernisation des réseaux de collecte	0.00 €	0.00 €	0.00 €	1 000.00 €
TOTAL R 70 : Ventes de produits fabriqués, prestatif de services, marchandises	0.00 €	0.00 €	0.00 €	15 000.00 €
Total FONCTIONNEMENT	47 730.00 €	62 730.00 €	0.00 €	15 000.00 €
INVESTISSEMENT				
D-020 : Dépenses imprévues (investissement)	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 020 : Dépenses imprévues (investissement)	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
R-021 : Virement de la section d'exploitation	0.00 €	0.00 €	2 500.00 €	0.00 €
TOTAL R 021 : Virement de la section d'exploitation	0.00 €	0.00 €	2 500.00 €	0.00 €
R-281532 : Réseaux d'assainissement	0.00 €	0.00 €	0.00 €	60 130.00 €
TOTAL R 040 : Opérations d'ordre de transfert entre section	0.00 €	0.00 €	0.00 €	60 130.00 €
D-1068 : Autres réserves	0.00 €	269 000.00 €	0.00 €	0.00 €
R-1068 : Autres réserves	0.00 €	0.00 €	0.00 €	250 000.00 €
TOTAL 10 : Dotations, fonds divers et réserves	0.00 €	269 000.00 €	0.00 €	250 000.00 €
D-1641 : Emprunts en euros	0.00 €	1 000.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 16 : Emprunts et dettes assimilées	0.00 €	1 000.00 €	0.00 €	0.00 €
D-2051 : Concessions et droits similaires	0.00 €	2 500.00 €	0.00 €	0.00 €

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
TOTAL D 20 : Immobilisations incorporelles	0,00 €	2 500,00 €	0,00 €	0,00 €
D-21562 : Service d'assainissement	0,00 €	1 000,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles	0,00 €	1 000,00 €	0,00 €	0,00 €
R-2762 : Créances sur transfert de droits à déduction de T.V.A.	0,00 €	0,00 €	34 130,00 €	0,00 €
TOTAL R 27 : Autres immobilisations financières	0,00 €	0,00 €	34 130,00 €	0,00 €
Total INVESTISSEMENT	0,00 €	273 500,00 €	36 630,00 €	310 130,00 €
Total Général		288 500,00 €		288 500,00 €

➤ Budget Aric DM N° 1

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D-023 : Virement à la section d'investissement	50 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 023 : Virement à la section d'investissement	50 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-71355 : Variation des stocks de terrains aménagés	0,00 €	632 055,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 042 : Opérations d'ordre de transfert entre sections	0,00 €	632 055,00 €	0,00 €	0,00 €
R-7015 : Ventes de terrains aménagés	0,00 €	0,00 €	0,00 €	363 000,00 €
TOTAL R 70 : Produits des services, du domaine et ventes diverses	0,00 €	0,00 €	0,00 €	363 000,00 €
R-74751 : GFP de rattachement	0,00 €	0,00 €	0,00 €	219 055,00 €
TOTAL R 74 : Dotations, subventions et participations	0,00 €	0,00 €	0,00 €	219 055,00 €
Total FONCTIONNEMENT	50 000,00 €	632 055,00 €	0,00 €	582 055,00 €
INVESTISSEMENT				
R-021 : Virement de la section de fonctionnement	0,00 €	0,00 €	50 000,00 €	0,00 €
TOTAL R 021 : Virement de la section de fonctionnement	0,00 €	0,00 €	50 000,00 €	0,00 €
R-3555 : Terrains aménagés	0,00 €	0,00 €	0,00 €	632 055,00 €
TOTAL R 040 : Opérations d'ordre de transfert entre sections	0,00 €	0,00 €	0,00 €	632 055,00 €
R-1641 : Emprunts en euros	0,00 €	0,00 €	582 055,00 €	0,00 €
TOTAL R 16 : Emprunts et dettes assimilées	0,00 €	0,00 €	582 055,00 €	0,00 €
Total INVESTISSEMENT	0,00 €	0,00 €	632 055,00 €	632 055,00 €
Total Général		582 055,00 €		582 055,00 €

➤ Budget Activités économiques DM N° 1

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D-6811-01 : Dotations aux amort. des immos incorporelles et corporelles	0.00 €	600.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 042 : Opérations d'ordre de transfert entre sections	0.00 €	600.00 €	0.00 €	0.00 €
R-7788-01 : Produits exceptionnels divers	0.00 €	0.00 €	0.00 €	600.00 €
TOTAL R 77 : Produits exceptionnels	0.00 €	0.00 €	0.00 €	600.00 €
Total FONCTIONNEMENT	0.00 €	600.00 €	0.00 €	600.00 €
INVESTISSEMENT				
D-020-01 : Dépenses imprévues (investissement)	0.00 €	600.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 020 : Dépenses imprévues (investissement)	0.00 €	600.00 €	0.00 €	0.00 €
R-28183-01 : Matériel de bureau et matériel informatique	0.00 €	0.00 €	0.00 €	600.00 €
TOTAL R 040 : Opérations d'ordre de transfert entre sections	0.00 €	0.00 €	0.00 €	600.00 €
Total INVESTISSEMENT	0.00 €	600.00 €	0.00 €	600.00 €
Total Général		1 200.00 €		1 200.00 €

➤ Budget Prés de l'Eyrieux DM N° 1

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D-023 : Virement à la section d'investissement	19 450.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 023 : Virement à la section d'investissement	19 450.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-71355 : Variation des stocks de terrains aménagés	0.00 €	724 825.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 042 : Opérations d'ordre de transfert entre sections	0.00 €	724 825.00 €	0.00 €	0.00 €
R-7015 : Ventes de terrains aménagés	0.00 €	0.00 €	0.00 €	705 375.00 €
TOTAL R 70 : Produits des services, du domaine et ventes diverses	0.00 €	0.00 €	0.00 €	705 375.00 €
Total FONCTIONNEMENT	19 450.00 €	724 825.00 €	0.00 €	705 375.00 €
INVESTISSEMENT				
R-021 : Virement de la section de fonctionnement	0.00 €	0.00 €	19 450.00 €	0.00 €
TOTAL R 021 : Virement de la section de fonctionnement	0.00 €	0.00 €	19 450.00 €	0.00 €
R-3555 : Terrains aménagés	0.00 €	0.00 €	0.00 €	724 825.00 €
TOTAL R 040 : Opérations d'ordre de transfert entre sections	0.00 €	0.00 €	0.00 €	724 825.00 €
R-1641 : Emprunts en euros	0.00 €	0.00 €	705 375.00 €	0.00 €
TOTAL R 16 : Emprunts et dettes assimilées	0.00 €	0.00 €	705 375.00 €	0.00 €
Total INVESTISSEMENT	0.00 €	0.00 €	724 825.00 €	724 825.00 €
Total Général		705 375.00 €		705 375.00 €